

Délibération N°2025/SMPRR-CS-308

Objet : Approbation du compte administratif de l'année 2024 pour le budget annexe

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 09 avril 2025 à 10h00, en seconde séance, pour donner suite à l'absence de quorum lors de la séance du 27 mars. En présentiel selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, sur le site du Portail - 97436 SAINT LEU.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Jacques TECHER

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

- Patrick BEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121, 31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par l'agent comptable du SMPRR,

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu les résultats de l'exercice 2024 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2024 (A)	0.17 €
Résultat reporté de 2023 (B)	291 937.75 €
Résultat reporté en fonctionnement en 2024 (R002) (A)+(B)	291 937.92 €

Considérant que la comptabilité de l'Agent Comptable du SMPRR, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Le Président se retire et laisse délibérer les membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **CONSTATE** la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2024 ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe.

A Sainte Clotilde, le 09 avril 2025.

La Première Vice-Présidente

Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE

